



SECTION HORAIRE AMÉNAGÉS

COLLÈGE SAINT-JOSEPH
CAEN



Les avantages de la section collégienne

Enseignement de qualité
Aménagements horaires
Transport collège - club
Double projet scolaire & sportif

Comment s'inscrire

1. Un nageur peut entrer en section horaire aménagée dès la 6ème, sous réserve de niveau scolaire & sportif (déterminé par l'établissement et le club).
2. Une demande d'intégration doit être formulée auprès du club, ou de l'établissement, en remplissant le dossier de candidature qui sera examiné, puis le nageur sera convoqué pour un test.
3. Un rendez-vous devra être pris avec l'institution Saint-Joseph afin d'officialiser la demande d'intégration à la section horaire aménagée.
4. Les démarches doivent être faites avant le mois de Mars
5. Le nageur doit être licencié au club de l'Entente Nautique de Caen

Frais à prévoir

1. Adhésion Normale au club de l'ENC
2. Les frais de scolarité, de cantine voire d'Internat sont à régler directement auprès du Collège.
3. Des frais de stage et de compétition peuvent être demandés aux nageurs.

Les demandes d'intégration à la Section Horaire Aménagés du Collège Saint-Joseph se font directement auprès du Coordinateur Sportif : Kevin Lecaplain.

Contacts et informations

Lycée Sainte-Marie : saintjoseph-caen.fr/ / 02.31.86.13.76

Direction du club : n.couderc@encaen.com

Coordination Sportive : k.lecaplain@encaen.com

